

# Nouveau plan stratégique bio:

## une construction réfléchie pour des objectifs ambitieux

dossier

Caroline Decoster

**Le Gouvernement Wallon a adopté, ce jeudi, le nouveau plan stratégique bio pour la Wallonie : le Plan Bio 2030. L'adoption de ce plan s'inscrit dans la volonté du Gouvernement wallon de poursuivre et de renforcer son soutien au développement de ce mode de production au niveau régional. Le Gouvernement wallon, au travers de sa déclaration de politique régionale, s'est fixé l'ambitieux objectif d'atteindre 30 % des surfaces wallonnes en bio d'ici 2030. Pour y arriver, toutes une série d'actions et de moyens sont mis en œuvre pour soutenir le développement du secteur bio wallon. L'ensemble de ces actions constituent le Plan Bio 2030.**

Ce plan comprend des actions en matière de recherche, d'encadrement et d'accompagnement du secteur, de promotion, d'aides à la production, de réglementation, de formation et de communication. 30 millions d'euros y sont dédiés, répartis sur 5 années, ce n'est pas rien. Le présent dossier fera le point sur le fastidieux processus de construction de ce plan qui s'est tout d'abord appuyé sur une solide évaluation du précédent plan bio, identifiant les failles à combler, les actions manquantes ainsi que les initiatives qui ont porté leur fruit et qu'il est bon de renouveler.

Le présent dossier Pleinchamp donnera la parole à Monsieur le Ministre Wallon de l'agriculture, Ministre responsable de ce plan. Ce dossier sera également l'occasion de vous faire découvrir des acteurs majeurs de ce plan qui se voient confier de nombreuses actions. Les entretiens proposés seront avec le Directeur de la Direction de la Qualité et du Bien-Être Animal (SPW - DQBEA), la direction de l'APAQ-w, le directeur du CRA-w et le coordinateur de Biowallonie. Ces acteurs nous détailleront leur vision du plan, le rôle de leur structure dans ce plan ainsi que leurs craintes et ambitions pour l'avenir du bio wallon.

Enfin, une interview croisée vous sera présentée, du Secrétaire Général de la FWA, José Renard, et de sa présidente, Marianne Streel, qui vous exposeront le travail effectué par la FWA dans la construction de ce plan, ainsi que la position de la FWA et ses points d'attention pour la mise en œuvre du plan. Sans oublier le regard du Président de la Commission bio de la FWA, Bernard Mernier, qui abordera l'importance du secteur de la transformation dans la réussite de ce plan.

### • Construction du plan : place à la concertation

De mémoire de syndicat agricole, nous devons être honnêtes : il est inhabituel que la construction d'un plan stratégique soit autant concertée avec le secteur. La Direction de la Qualité et du Bien Être Animal du SPW a été désignée chef de projet pour élaborer le plan stratégique et le soumettre au Ministre wallon de l'Agriculture. Et chose encore plus rare : une personne de ce service a été intégralement dédiée à la construction du plan, pendant de nombreux mois, ce qui a sans aucun doute permis d'aboutir à une consultation sereine, efficace et constructive. Force est de constater que, quand on

*La Cour a constaté que la politique de soutien à l'agriculture biologique souffrait d'un manque de vision à moyen et long terme.*



dédie les ressources humaines nécessaires à l'ampleur du travail à effectuer, ça paye !

### • Évaluation du précédent plan bio 2020

Ce long travail de concertation a débuté avec une évaluation du précédent plan stratégique 2013-2020. Cette évaluation a porté sur l'atteinte de ses objectifs stratégiques ainsi que sur le plan dans sa globalité et sur ses actions individuelles.

D'une part, cette évaluation a été alimentée par l'appréciation des acteurs du secteur bio, dont la FWA. Parmi les limites du Plan Bio 2020 pointées par les acteurs, nous retrouvons notamment : le manque de coordination générale et de suivi de la mise en œuvre du Plan, l'absence de monitoring intégré de l'évolution du secteur bio en Wallonie ainsi que l'absence de données sur le niveau d'autoapprovisionnement en produits biologiques. Le manque d'orientation des actions du Plan vers ses objectifs stratégiques ainsi que la couverture insuffisante des maillons de la chaîne de valeur alimentaire autres que la production (en particulier, la transformation) ont également été relevés par les acteurs.

Outre les limites pointées sur le plan en général, les acteurs du secteur bio se sont positionnés sur les actions individuelles du Plan bio 2020, ce qui a permis d'identifier les actions à renforcer, à maintenir, à réorienter ou à arrêter. Le manque de suivi périodique uniformisé de leur mise en œuvre, notamment au niveau des indicateurs et des dépenses, a complexifié l'exercice, et constituait un reproche majeur et récurrent sur les différentes actions. Quand il y a un tel budget alloué à des structures pour des missions précises, la transparence et le suivi sur la mise en œuvre doit être efficace. Ce qui n'était pas le cas pour toutes les actions.

D'autre part, cette évaluation s'est reposée sur un audit de la Cour des comptes réalisé en 2018, ayant pour objet le soutien apporté par la Région wallonne à l'agriculture biologique à travers ce plan.

Côté FWA, les critiques formulées par les agriculteurs sur le précédent plan ont dirigé les revendications de la FWA dans les discussions. Ces lignes directrices sont détaillées dans l'interview de notre secrétaire général en fin du présent dossier.

Côté Cour des comptes, leur rapport est clair, et leurs constats sont partagés par beaucoup d'acteurs. Tout d'abord, « La Cour a constaté que la politique de soutien à l'agriculture biologique souffrait d'un manque de vision à moyen et long terme. En fait, le soutien actuel relève davantage de l'accompagnement que d'une orientation forte du futur de l'agriculture » Il est évident que les réelles volontés du secteur sur les effets politiques au fil des années ne nous pouvons pas totalement leur donner tort. Toutefois, la Cour souligne le fait que le Plan Bio 2020 « constitue une avancée importante dans la structuration du soutien apporté par la Région wallonne à l'agriculture biologique. Il a notamment permis de mieux organiser le soutien technique aux producteurs par la mise en place de Biowallonie. Il a également progressivement accru la prise en compte de l'agriculture biologique dans les activités de recherche du CRA-w. ». C'est indéniable.

*La Cour considère les risques systémiques pesant sur le développement de l'agriculture biologique wallonne comme importants.*

*d'une orientation forte du développement biologique. qu'entre les de faire évoluer le long terme d'annonces des législatures,*

Ce rapport d'audit pointe également le manque d'évaluation des effets de ce plan stratégique. Comment le réorienter au fil des besoins s'il n'est pas évalué ? Comment évaluer l'efficacité de tant de moyens dédiés au secteur sans un suivi accru ?

Dans son évaluation de la politique publique de soutien à l'agriculture biologique, la Cour des comptes formule également le reproche suivant : « le PSDAB (nldr : Plan Bio 2020) ne repose pas sur un état des lieux précis des forces et faiblesses de l'agriculture wallonne. Le PSDAB ignore le fait que, pour une part significative, l'agriculture wallonne n'est pas orientée vers l'alimentation humaine et qu'elle transforme peu ses productions, ce qui l'éloigne de la demande des consommateurs wallons en produits biologiques ». Elle pointe de cette manière un risque majeur qui pèse sur notre agriculture bio wallonne : le déséquilibre entre l'offre et la demande dans certaines filières, ce qui a des implications sur la rentabilité financière du secteur. « Ce risque est d'autant plus important que la transformation des produits issus de l'agriculture biologique ne constitue pas un élément de la politique de soutien actuelle (nldr : dans le Plan Bio 2020) : les actions relatives à la transformation restent marginales, alors qu'elles constituent un moyen substantiel pour accroître la valeur ajoutée ».

Le tableau suivant reprend les indicateurs globaux retenus dans le Plan bio 2020, afin de suivre l'évolution des objectifs stratégiques, ainsi que leurs valeurs cibles (initialement fixées et révisées en 2017) et la situation correspondante fin 2019.

Indicateur	Valeur cible 2020		Situation au 31/12/2020
	Plan initial	Plan révisé	
% SAU sous contrôle bio / SAU totale	14 %	18 %	12 %
Nombre d'exploitations agricoles sous contrôle bio	1.750	2.000	1.901
Part de marché des produits bio sur les 13 catégories principales de produits (en valeur)	3 %	6 %	6,20 %

Bien que les données pour 2020 ne soient pas encore disponibles, il peut être constaté que certains objectifs sont d'ores et déjà atteints (nombre d'entreprises transformatrices certifiées bio et part de marché des produits bio) tandis que d'autres pourraient l'être à l'échéance de 2020 (nombre d'exploitations agricoles sous contrôle bio). Par contre, l'objectif en termes de surface agricole utile sous contrôle bio, lui, ne sera pas atteint et a été largement surestimé.



# Nouveau plan stratégique bio:

## une construction réfléchie pour des objectifs ambitieux

### Plan Bio 2030 : levons le voile

Objectifs du Plan bio à l'horizon 2030:

**30%** de la SAU wallonne sous contrôle bio

**4.720** fermes bio

**1.490** entreprises transformatrices bio

*Le Gouvernement wallon vient d'adopter le nouveau Plan Bio 2030. Ce plan reprend les objectifs ambitieux énoncés par le Gouvernement dans sa Déclaration de politique régionale 2019-2024. Il va même encore plus loin en intégrant des objectifs complémentaires, tout aussi ambitieux, pour développer le secteur bio wallon ! Ces objectifs stratégiques sont : 30% de la SAU wallonne sous contrôle bio, 4720 fermes bio et 1490 entreprises transformatrices bio. Comment y arriver ? En mettant en œuvre les actions du Plan Bio 2030. Levons le voile sur son contenu.*

Caroline Decoster

Les objectifs fixés par le Gouvernement Wallon à l'horizon 2030 ont guidé la rédaction du plan bio 2030. Ces chiffres sont très ambitieux, comme le montrent les figures, sur la page suivante, qui présentent l'évolution de la valeur de l'indicateur global '% SAU sous contrôle bio / SAU totale', mesurée de 2008 à 2019, ainsi que l'évolution du nombre de fermes bio. On peut observer que ces deux progressions suivent une croissance quasi linéaire. Au niveau de la SAU, si la croissance continue à poursuivre la même évolution (en supposant une SAU totale constante), la Wallonie atteindrait une valeur de 19 % en 2030, soit loin derrière la valeur cible de 30 % fixée dans la Déclaration de politique régionale.

En ce qui concerne le nombre de fermes, on arriverait à 2918 fermes en 2030 en suivant la même croissance linéaire. L'atteinte des objectifs fixés nécessitera donc un important renforcement de la tendance enregistrée ces dernières années et, de manière induite, du soutien public au secteur bio.

Plusieurs leviers d'intervention sont mobilisés afin d'atteindre les objectifs stratégiques du plan. Ces leviers sont : le monitoring et la planification, la réglementation, l'information des opérateurs, l'accompagnement des opérateurs, les aides financières aux opérateurs, l'enseignement et la formation professionnelle, la promotion des produits et des opérateurs bio, la recherche et l'innovation.

Pour chaque levier, une série d'actions ont été déterminées, avec à chaque fois une affectation de budget. Outre le tableau de synthèse ci-dessous, parcourons les différents leviers en décrivant succinctement chaque levier pour concrétiser la réussite du Plan Bio. (voir tableau page suivante)

#### Récolte massive d'informations

Un investissement conséquent est prévu pour le développement d'un système d'information intégré (Sii) sur la production biologique en Wallonie. Ce système d'information centralisera les données disponibles afin de permettre d'évaluer globalement et de suivre le développement du secteur bio en Wallonie. Il permettra aussi d'évaluer les impacts du bio sur les enjeux sociétaux et de suivre l'évolution du prix des matières premières ainsi que des produits bio.

Les informations récoltées couvriront tous les maillons de la chaîne alimentaire bio, de la production à la consommation. La priorisation des (nouvelles) données clés à récolter sera réalisée en concertation avec le secteur.

En tant que représentant du secteur, il est évident pour nous que la priorité doit être donnée aux informations quantitatives

sur les flux de matières (volumes entrants/sortants/inventés/stockés), avec ventilation par secteur de production et par catégorie de produits. Aussi, pour les agriculteurs subissant la concurrence forte des matières premières venant de l'étranger, il nous semble évident que nous devons (enfin) identifier et quantifier exactement les matières premières et produits bio entrant en Belgique. Cela nous permettrait enfin d'objectiver ce que nous dénonçons régulièrement : la quantité de matières premières venant de l'étranger et qui prennent la place de nos produits sur le marché local. Les données récoltées dans ce Sii serviront également d'appui aux plans stratégiques des différentes filières bio et le cas échéant, en fonction de l'évolution de chaque filière, leur réorientation.

#### Règlementation bio : le travail de l'ombre

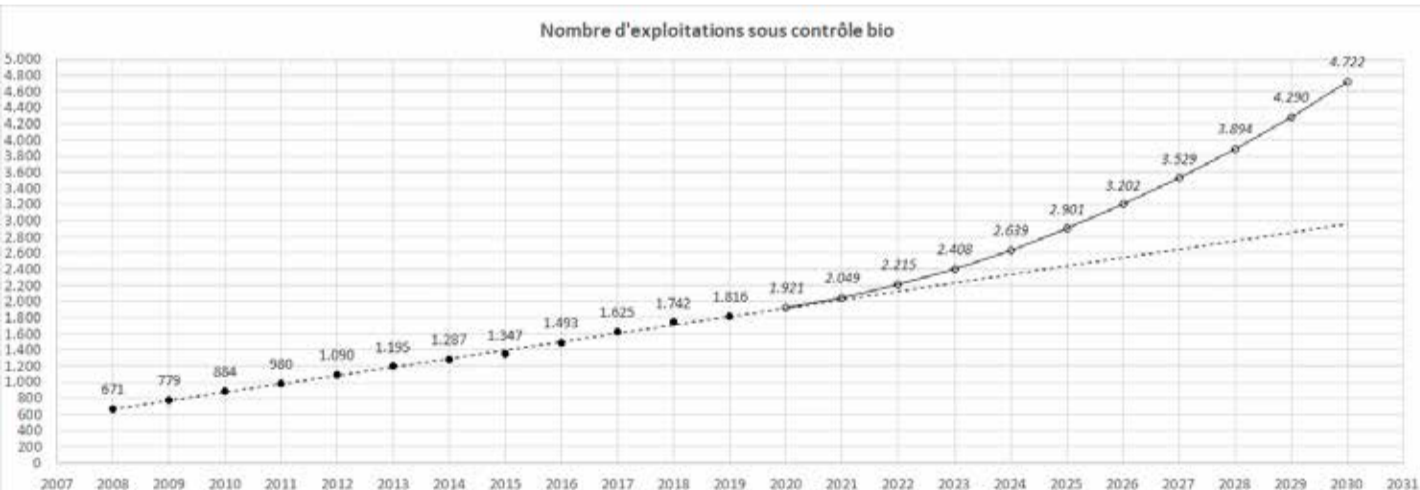
Le volet réglementation du Plan bio 2030 couvre principalement des frais de personnel dédiés à la Socopro ou au SPW, le tout pour réaliser un travail important mais peu visible.

Le secteur agricole veut être concerté pour toutes les évolutions ou interprétations de la législation bio ? Cela nécessite un minimum d'organisation ! La SoCoPro sera chargée d'organiser, tout comme dans le précédent plan, la concertation du secteur sur toutes les questions législatives en lien avec le Règlement bio au travers du « GT Législation ». Cette concertation continuera à être réalisée avant la tenue des concertations officielles, entre le secteur et l'administration, au sein du CCAB (Comité de Concertation de l'Agriculture Biologique) piloté par le SPW. Les sujets abordés à ces CCAB sont généralement de deux types : des interprétations de la législation existante ou des contributions à la position wallonne, qui doivent ensuite être défendues par les autorités au niveau belge, puis européen.

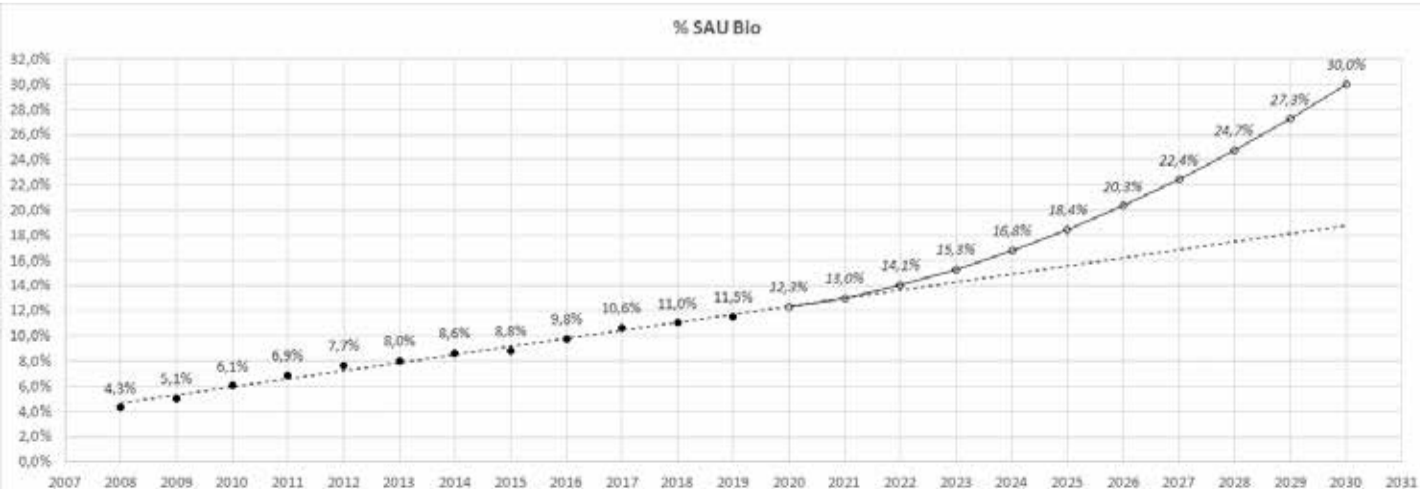
Au niveau du SPW, ils veilleront également à créer un maximum de synergies entre les réglementations autres que le bio.

Aussi, c'est toujours au SPW que sera confié la charge de préparer l'entrée en vigueur du nouveau règlement bio européen, d'établir le référentiel des interprétations réglementaires régionales, et de formaliser les rapports aux autorités compétentes.

Ce travail de l'ombre contribue au développement du secteur bio en garantissant au consommateur une application de la réglementation exigeante et efficace, et au producteur un application transparente et uniforme.



Evolution de l'indicateur global % SAU sous contrôle bio / SAU totale



Evolution de l'indicateur global Nombre d'exploitations agricoles sous contrôle bio



Levier	Action		Budget par action pour 5 ans	Budget total levier pour 5 ans
Monitoring et Planification	1_L1	Système d'information intégré	1.282.060	2.290.978
	2_L1	Besoins des opérateurs	354.273	
	3_L1	Plans filières bio régionales	654.645	
Réglementation	4_L2	Elaborer réglementation	508.680	684.330
	5_L2	Appliquer réglementation	175.650	
Information	6_L3	Portail web bio	105.000	1.569.355
	7_L3	Publics germanophones	55.065	
	8_L3	Informers les professionnels	1.409.290	
Accompagnement	9_L4	Service d'accompagnement bio	57.951	8.495.876
	10_L4	Conversion bio	2.685.200	
	11_L4	Meilleures techniques	3.123.045	
	12_L4	Echanges entre opérateurs	1.250.940	
	13_L4	Regroupement et projets filières	1.378.740	
Aides financières	14_L5	Aides à la production	46.250	211.250
	15_L5	Aides à la transformation	82.500	
	16_L5	Aides à la restauration	82.500	
	17_L5	Aides transversales	0	
Enseignement et Formation professionnelle	18_L6	Cursus formation	128.595	575.405
	19_L6	Formateurs et maîtres de stage	333.215	
	20_L6	Offre de formations bio	113.595	
Promotion	21_L7	Concertation actions promotion	55.130	3.551.948
	22_L7	Identité du bio wallon	162.100	
	23_L7	Interaction avec les médias	241.673	
	24_L7	Informers les consommateurs	1.891.300	
	25_L7	Promotion des produits	1.046.550	
	26_L7	Ressources extérieures APAQ-W	155.195	
Recherche	27_L8	Coordination de la recherche	275.200	12.222.205
	28_L8	Recherche par appels à projets	4.659.275	
	29_L8	Recherche au CRA-W	5.326.200	
	30_L8	Réseaux de recherche	1.108.930	
	31_L8	Transfert des connaissances	852.600	
Innovation	32_L9	Amélioration du système	303.625	303.625
Coordination			214.500	214.500
<b>Total général du Plan Bio sur 5 ans : 30.119.471€</b>				



## L'encadrement bio indispensable

L'information des professionnels et leur accompagnement vers le bio occupe légitimement une place importante dans ce Plan Bio 2030. Les actions concrètes relatives à l'encadrement sont nombreuses.

Il s'agit en grande partie du travail effectué par Biowallonie jusqu'à aujourd'hui : des formations théoriques et pratiques, des outils techniques, des conférences, des informations vulgarisées sur la législation existante, des visites en ferme, des coins de champ, etc. Dans le Plan Bio 2030, Biowallonie sera toujours en charge de l'encadrement du secteur.

Même si la structure en charge de cet encadrement ne change pas, il est à noter que les missions de ce Plan Bio 2030 en matière d'accompagnement et d'information s'élargissent. En effet, l'équipe d'encadrement technique sera significativement renforcée et étendra son champ d'action en apportant une attention particulière à un secteur en demande : la transformation ! Des actions spécifiques seront développées vers ce public cible, telles que la réalisation de formations spécifiques, de l'information ciblée, etc.

Aussi, les germanophones ne sont pas oubliés ! 5.000€/an seront dédiés à la traduction des outils de communication en allemand, et l'équipe d'encadrement devra compter un technicien germanophone.

## Formation et enseignement : les nouveaux venus

Le travail de concertation du nouveau Plan Bio 2030 a permis, au travers d'un groupe de travail spécifique, de réunir autour de la table les différents acteurs de la formation professionnelle et de l'enseignement. Dans le Plan bio 2030, ce GT devient le Comité de concertation « Enseignement et Formation professionnelle ». Il aura pour mission d'accompagner la mise en œuvre des actions du Plan dans ce domaine, qui elles-mêmes seront orchestrées par un nouvel opérateur, à définir par marché public.

L'objectif général de ce levier est d'inclure un volet bio ou des formations spécifiques bio dans tous les métiers pour lesquels les spécificités liées au mode de production biologique sont importantes, couvrant ainsi tous les maillons de la chaîne de valeur alimentaire : production et transformation, et dans une moindre mesure, distribution et restauration.

Il est également prévu de développer une offre de formation continue spécifique au bio à destination des formateurs et enseignants eux-mêmes afin qu'ils fassent percoler les spécificités du bio directement dans leur programme ! Des outils pédagogiques spécifiques seront également mis à disposition de ce public.

Enfin, une plateforme web regroupera l'ensemble de l'offre en formations, stages ou

emplois dans le secteur bio, incitant ainsi les apprentissages dans ce secteur spécifique.

## Aides PAC et autres outils financiers

Les aides financières au secteur bio constituent un volet important du Plan stratégique et seront axées sur les différents maillons de la chaîne de valeur alimentaire que ce soit la production, la transformation et commercialisation ou encore la restauration et la consommation.

*L'information des professionnels et leur accompagnement vers le bio occupe légitimement une place importante dans ce Plan Bio 2030.*

De nombreux dispositifs d'aides visés dans ces actions dépendent du futur plan stratégique de la PAC encore en

préparation au moment de l'élaboration du Plan. C'est le cas des aides surfaciques à la production biologique pour lesquelles il n'a pas été fixé d'enveloppes budgétaires, celles-ci seront définies dans le cadre de la future PAC. Cependant, le plan prévoit une série d'orientations générales comme la différenciation du montant des aides selon les secteurs de production, la dégressivité des aides en fonction des superficies ou encore la majoration du montant des aides durant les années de conversion. D'autres aides sont également prévues pour le secteur aquacole, pour la certification à la production bio (en tant que dispositif alternatif à l'aide surfacique) mais également à la transformation et à la certification collective.

Le Plan Bio prévoit également, pour les dispositifs d'aides transversaux à tous les modes de production, des avantages significatifs pour la production biologique notamment dans le cadre des différents régimes d'aides. Ainsi, les

avantages que sont les majorations d'aides ou encore les points supplémentaires octroyés dans le cadre de la procédure de sélection qu'on connaît actuellement dans les aides à l'investissement ADISA seront également prévus pour les aides à la transformation et à la commercialisation. Des avantages pour le bio seront également développés dans les dispositifs d'aides à la consommation de produits agricoles existants et qui ne sont pas spécifiques au bio, pour les aides au démarrage de groupement, dans les dispositifs de financement des opérateurs de la chaîne de valeur ou encore pour les aides à l'emploi.

## Booster la consommation : enjeu essentiel

La promotion vers le grand public reste dans les mains de l'APAQ-w, acteur essentiel dans ce volet du Plan Bio. Une lourde responsabilité pèse sur leurs épaules : diriger les consommateurs vers le bio local ! En effet, un point d'attention percole au travers de toutes les actions de promotion : le local ! Un beau défi que l'APAQ-w continuera à relever au travers de l'ensemble de ses actions que vous connaissez sans doute : la traditionnelle Semaine Bio, la campagne automnale de promotion du bio, les présences sur stand lors de nombreuses foires et salons, etc.

# Nouveau plan stratégique bio :

## une construction réfléchie pour des objectifs ambitieux

Le Plan Bio dédie également des ressources à l'introduction de dossiers de demandes de subsides au niveau extra ou supra régional. Le principe de ces dossiers est simple : s'ils sont sélectionnés, ils remportent plusieurs fois la mise de départ, le tout à allouer à la communication grand public sur le bio. Une manière d'augmenter les moyens pour mettre en œuvre ces actions en diversifiant les sources de financement. L'ensemble de ce plan d'action de promotion continuera à être concerté avec le secteur, comme le prévoit le Plan. Le secteur veillera à ce que le développement du bio reste équilibré. Booster la production n'est pas suffisant si la consommation ne suit pas. L'enjeu est donc de taille dans ce levier « Promotion » du Plan.

### Recherche et innovation

Jusqu'à aujourd'hui, le volet Recherche du plan stratégique bio était aux mains du CRA-w, et plus particulièrement de sa Cellule transversale de Recherche en Agriculture Biologique (CtRAB). Dans le Plan Bio 2030, les acteurs de la recherche se diversifient, même si le CRA-w poursuit, stabilise et étend les activités de recherches spécifiques à la production biologique réalisées en son sein.

Côté diversification des acteurs, on peut voir tout d'abord apparaître un Comité régional de la recherche en production biologique, constitué de l'ensemble

des acteurs de la recherche bio wallonne, qui sera chargé d'élaborer, d'actualiser et de suivre la mise en œuvre du Plan de recherche bio. Son secrétariat sera assuré par le SPW. Ce ne sera donc plus la CtRAB qui sera chargée de coordonner et vulgariser l'ensemble de la recherche bio wallonne.

Ensuite, le SPW lancera un appel à projets de recherche récurrent spécifique à la production biologique (pas uniquement agricole), ce qui diversifiera inévitablement les acteurs de la recherche bio wallonne, ouvrant ainsi la possibilité à n'importe quel centre pilote ou autre structure de recherche de bénéficier de ces subventions, pour autant qu'ils rentrent évidemment dans le cadre de l'appel à projet. A noter que, dans les focus particuliers repris pour cette action, le secteur de la transformation et de la distribution seront également couverts par ces appels à projets, comme par exemple la recherche de processus de transformation adaptés au cahier des charges bio et la valorisation des matières premières bio régionales.

Enfin, un nouveau budget d'un peu plus de 50.000€ sera annuellement consacré à des travaux considérés comme « innovants », en explorant des pistes d'amélioration du système de qualité et des modes de production et de consommation biologiques, au fil des possibilités et demandes de terrain.

**Il n'y a plus qu'à...**

Il n'y a plus qu'à s'y mettre ! Le plus dur reste à venir. Il est certain que ce nouveau Plan Bio est un réel défi pour toutes les structures responsables de la mise en œuvre de celui-ci, mais le plus important à garder en tête, c'est le résultat ! Ce résultat doit être une évolution significative du secteur bio wallon, et ce de manière volontaire et DURABLE. Durable dans le temps, sur le long terme, pour l'ensemble des acteurs. En tenant compte des enjeux environnementaux, sociétaux, mais aussi, ne l'oublions pas : économique ! Si ce plan a des objectifs ambitieux en termes de production, il doit aussi atteindre ses objectifs en termes de transformation et de consommation, sans quoi c'est tout le secteur qui risque d'en payer les pots cassés.

*Dans le Plan Bio 2030, les acteurs de la recherche se diversifient.*

*Si ce plan a des objectifs ambitieux en termes de production, il doit aussi atteindre ses objectifs en termes de transformation et de consommation.*

interviews

## Plan de développement bio : concr

*Largement abordé dans le dossier bio de cette semaine, le plan de développement bio vient d'être officiellement lancé. La rédaction a rencontré le Ministre Willy Borsus à la veille de la conférence de presse annonçant ce plan, et l'a longuement interviewé pour comprendre les ambitions de ce plan d'une part, et comment notre région va accompagner très concrètement sa mise en œuvre.*



**Pleinchamp :** *Monsieur le Ministre, pouvez-vous définir en quelques mots ce plan de développement de l'agriculture bio ?*

**Willy Borsus** - Si je devais relever un mot pour le qualifier, je dirais ambitieux. Dans la foulée du travail mené dans le cadre du précédent plan de développement de l'agriculture biologique, en accord avec la déclaration de politique régionale, on a voulu se fixer un niveau d'objectif élevé : 30% de SAU en bio en 2030, alors qu'on est à 12% aujourd'hui. Nous voulons mettre des moyens à la hauteur de ces ambitions, sans quoi, on est dans une intention déclarative et friable, et ce n'est pas ma volonté, ni celle du gouvernement, ni celle de ceux qui ont contribué à l'élaboration du plan, qu'il s'agisse de l'administration, de l'Apaq-W, des associations du secteur bio, etc... Progresser, c'est bien mais progresser en évitant un certain nombre de dangers, c'est encore mieux.

**PC - L'objectif est en effet ambitieux, est-il réaliste dans un délai si court ?**

**WB** - Oui, d'ailleurs l'Europe elle-même a fixé un objectif de 25% dans ses stratégies du « green deal » et « de la fourche à la fourchette ». C'est réaliste dès lors qu'on peut répondre à un certain nombre d'éléments. L'offre d'une part, et d'autre part la demande, mais aussi l'organisation des circuits de commercialisation, ou l'exportation de proximité vers les autres régions du pays, ou vers les régions frontalières des pays qui nous entourent.

**PC - L'ambition n'est-elle pas surtout centrée sur l'augmentation de l'offre, et ne devrait-on pas travailler sur un renforcement de la demande ?**

**WB** - Oui, c'est important de bien réconcilier l'offre et la demande. On le sait, il y a déjà des offres excédentaires dans certaines filières, par rapport aux capacités d'absorption du marché, et on voit certaines produc-

tions bio - comme la viande - retourner dans le circuit traditionnel, ou des difficultés pour écouler certaines productions, comme on l'a vu en pommes de terre bio durant cette crise sanitaire. Je veux essayer de régler très stratégiquement ce problème en amont, pour éviter les risques de pression et de chute des prix, et de découragement des producteurs et des transformateurs. Les initiatives de la distribution (grande ou de proximité), des collectivités, les projets menés par les pouvoirs locaux ou les associations, comme par exemple les ceintures alimentaires... doivent aider à réconcilier l'offre et la demande. Par ailleurs, on importe du bio chez nous, et donc on doit davantage mettre en valeur nos produits bio wallons, qui sont de grande qualité et bénéficient d'un contrôle strict et d'une traçabilité sûre. Ils méritent donc d'être valorisés chez nous, comme dans une exportation proche, comme je l'ai évoqué précédemment.

**PC - L'avenir de Biowallonie était incertain jusqu'au dernier moment d'adoption du Plan. Qu'en est-il ?**

**WB** - Je veux souligner la qualité et l'aspect « pionnier » du travail de Biowallonie. Plusieurs associations, dont la FWA, ont également souligné cette compétence. La difficulté que nous rencontrons est que l'inspection des finances, qui examine nos dépenses et conventions wallonnes, a émis des réserves en indiquant que ce type de prestations pourrait être soumises à appel d'offre. Comme nous étions en train de concevoir ce nouveau plan de développement du bio, l'inspection des finances a accepté de prolonger le soutien à Biowallonie d'un an. C'est évidemment, pour les employés de Biowallonie, très inconfortable, notamment en termes de sécurité d'emploi. Dès lors, j'ai proposé que nous puissions poursuivre avec Biowallonie, mais en tenant compte de l'avis de l'inspection des finances, et notamment que certains volets qui sont assumés par d'autres prestataires, puissent être confiés à certains interlocuteurs extérieurs. Dans ce





# et, concerté et ambitieux !

cadre, Biowallonie pourrait poursuivre son travail et le secteur continuer à bénéficier de son expertise tout en respectant le cadre fixé par l'inspection des finances.

## PC- Comment ce plan sera-t-il financé ?

**WB-** Formation, accompagnement, analyse du cadre juridique, plan de valorisation... C'est effectivement un plan qui comprend beaucoup d'actions à mener, avec des moyens humains, d'investissements à réaliser. Nous avons estimé cela à 30 millions d'euros. Le budget de 2021, 3.930.000 dédiés au bio, c'est acquis. Il y a aussi ce qui est activé au travers du plan de relance de la Wallonie. J'ai souhaité que ce plan comprenne des actions en faveur de l'agriculture, de ses diverses filières, des divers modes de production, dont le bio. C'est le deuxième pilier, si je puis dire, de financement. Le troisième, ce sont les crédits ordinaires que l'on plaide chaque année pour inscrire au budget de l'exercice suivant, et enfin, il y a les incitants qu'on peut attendre de la PAC. Je veux le rappeler que la PAC que nous voulons doit être basée sur des objectifs volontaristes, bien sûr, mais aussi raisonnables pour nos producteurs wallons. Il y aura, évidemment, dans cette PAC, des aides spécifiques axées vers le bio puisque l'Europe en a fait un de ses objectifs importants.

## PC- Via quel pilier peut-on attendre ces moyens de la PAC ?

**WB-** Cela reste à préciser. Le trilogue européen qui doit fixer le cadre n'est pas encore abouti. Nous en sommes partie prenante, et les négociations, qui sont assez rudes, se poursuivent encore tout au long du mois de juin. Après cela nous devons finaliser notre plan stratégique, qui ne pourra être précisé et détaillé sur les mesures et les moyens, qu'après la conclusion du trilogue.

## PC - Ne risque-t-on pas de voir les moyens financiers de la PAC se diriger très intensivement vers le bio, au détriment de l'agriculture conventionnelle raisonnée ?

**WB -** Comme déjà évoqué, le trilogue n'a pas encore abouti, donc il est un peu tôt pour définir avec précision les mesures qui seront mises en place et les moyens qui y seront consacrés. Néanmoins, je partage cette préoccupation de faire croître le secteur bio sans préjudice de l'agriculture conventionnelle qui a ses propres qualités et doit être également très soutenue



dans ses défis et ses difficultés, dont la principale est la volatilité des prix et la difficulté d'obtenir un revenu. Il est tout à fait clair qu'il n'est pas question de balayer ces difficultés d'un revers de la main, à la faveur d'une volonté de développer le bio. Nous devons soutenir notre agriculture dans sa diversité.

## PC- En ce qui concerne la partie wallonne du budget, ce plan bio se fera-t-il strictement sur la partie agricole, où il y aura-t-il un budget environnement ?

**WB-** Jusqu'ici, les moyens que j'ai cités sont agricoles, mais il va de soi qu'il ne faut pas fermer la porte à des compléments issus du budget environnement si nécessaire.

## PC- Ce Plan Bio 2030 reprend 32 mesures concrètes. Sans les détailler toutes, dans les grandes lignes, quelles sont les grandes nouveautés de ce plan ?

**WB -** Bien sûr, il faut travailler dans la continuité du plan précédent, et en adéquation avec le futur plan stratégique PAC, le tout en articulation avec une définition de moyens adéquats. On doit avoir une cohérence. On a « resserré » le pilotage, pour que le suivi soit assuré au plus près, pour une évaluation constante du plan,

concertée avec les représentants des secteurs. Il y a un accent particulier qui est mis sur la formation, tant les producteurs, que les formateurs eux-mêmes pour intégrer et développer tout le potentiel du bio. Le développement très construit des filières est crucial : cela doit s'organiser en phase avec les réalités économiques, les réalités de la consommation et de la production, pour éviter les écueils que l'on a cités plus tôt. Enfin, la promotion sera renforcée, notamment en se dirigeant davantage vers les moyens de communication d'aujourd'hui, les réseaux sociaux, les influenceurs... Nous savons, nous, que nos produits bio sont de qualité, il faut le faire savoir et en faciliter l'identification par le consommateur.

## PC- Si vous deviez donner 3 qualificatifs à ce plan, quels seraient-ils ?

**WB -** Ambitieux, on l'a dit ! Indubitablement, il est aussi concerté, il a été co-construit avec tous les intervenants du secteur bio. Enfin, il est concret. Annoncer des intentions est sympathique, mais il faut être concret et quantifier les résultats obtenus. C'est ce que l'on attend de nous : des grands objectifs, certes, mais aussi des actions concrètes.

## PC- En guise de conclusion, quel serait votre souhait pour le bio pour les 5 prochaines années ?

**WB -** D'une part, un bio en croissance robuste, stabilisée. Et aussi, un bio qui est rentable, qui rémunère les femmes et les hommes qui y travaillent et qui mérite de voir leur travail correctement valorisé financièrement mais aussi moralement. Je ne crains pas de dire que nous visons une agriculture bio qui soit rentable pour celles et ceux qui contribuent à son développement et s'y investissent avec beaucoup de passion.

**Le développement très construit des filières est crucial.**

# L'Apag-W : la promotion de l'agriculture locale

## Tout d'abord, pourquoi avez-vous choisi ce mot pour qualifier le Plan Bio 2030 ?

Toutes les structures ayant participé à la co-construction de ce plan se sont rassemblées et ont travaillé de manière efficace et productive, le tout orchestré par l'administration avec une gestion très professionnelle. Les parties prenantes ont traduit leurs souhaits et ambitions au sein d'un seul et même plan très bien construit. Toutes les parties prenantes ont rassemblé leurs compétences pour mener à la réussite du plan.

## Quel a été le rôle de l'Apag-W dans la participation à l'élaboration de ce nouveau plan ?

Nous étions l'administration de référence pour les leviers de promotion et de communication. Ce fut un long chantier de négociation, d'élaboration des actions et de concertation. L'Apag-W a travaillé sur l'organisation des travaux et la concertation spécifique pour les actions de mise en œuvre de la promotion et de la communication du Bio dans ce plan, intégrant la vision de chacun, et s'appuyant sur les données de marché récoltées par l'APAQ-w. Notre structure a développé, au fil des ans, une expérience solide dans le secteur, ce qui nous permet d'avoir une vision du marché et des priorités dans notre domaine, en intégrant l'axe économique, mais aussi et surtout en intégrant les attentes sociétales.

## Pouvez-vous nous décrire le rôle de l'Apag-W dans le plan stratégique bio ?

Les rôles sont multiples. Nous souhaitons à la fois renforcer l'identité du bio local, rapprocher les consommateurs et les producteurs, mais aussi contribuer à la consolidation d'un marché en plein essor, de manière équilibrée et fidèle aux ambitions du Gouvernement wallon. Le rôle de la promotion et de la communication est essentiel dans le rapprochement entre l'offre et la demande bio de notre territoire.

## Quelles nouveautés pour l'Apag-W dans le nouveau plan ?

Les nouveautés ne sont pas seulement propres à l'APAQ-w, mais à tous les partenaires. Ce plan est clairement plus orienté « objectifs » par rapport au précédent plan qui était davantage une trajectoire à suivre. Il comprend aussi bien plus de complémentarité et de collaboration entre tous les acteurs. Aussi, la responsabilité de pilotage par les responsables d'actions (comme l'APAQ-w) est bien plus grande. Enfin, ce Plan nous permettra d'être bien plus créatifs dans le contenu, que ce soit dans les moyens de communication – conformément aux codes de la société qui évoluent, mais aussi dans les moyens de financement de ce plan. A cet égard, nous nous engageons à rechercher des sources de cofinancement complémentaires aux fonds wallons.

L'Apag-W a également élargi son scope d'action en devant responsable de l'analyse de marché (Observatoire de la consommation – bio).

## La concertation du secteur bio pour les actions Apag-W du plan stratégique sera-t-elle maintenue ?

Oui. La concertation avec le secteur est fondamentale. L'adhésion du secteur au travail de promotion dépend de cette concertation. Je m'engage donc à prolonger cette consultation, à être à l'écoute des attentes des producteurs pour promouvoir leur travail. A cet égard, le plan donne un cadre bien défini. Je suis convaincu de la nécessité de travailler main dans la main avec le secteur.

## Il est important de booster la demande en lien avec l'offre. Est-ce que l'Apag-W ciblera ses actions de promotion au regard de ce point d'attention ?

### Carte d'identité



- Nom : Philippe Mattart
- Fonction : Directeur Général de l'APAQ-w
- 1 mot pour définir le Plan bio 2030 : **Professionnel**

Ma crainte est plutôt que l'offre ne suive pas la demande ! Il suffit d'aller dans un magasin Bio pour voir que de nombreux produits frais s'y trouvant ne sont pas wallons. Pourtant, ils trouvent bien preneurs !

Il faut que l'offre parvienne à suivre la demande dans les filières nécessaires et que tous les produits locaux certifiés bio puissent bien être vendus en tant que tel. En termes de priorités de promotion, nous devons d'abord stimuler la demande là où l'offre est suffisante, et ensuite stimuler la demande dans d'autres secteurs, mais la progression de l'offre devra suivre. Toutefois, il est évident que nous devons orienter le consommateur vers du bio local, pour donner confiance à l'offre dans ces filières en développement.

## Avez-vous une crainte concernant ce Plan Bio 2030 ?

J'émet une crainte sur le fait que la promotion ne profite pas uniquement aux produits locaux, mais qu'elle co-existe avec un marché auquel participent aussi des produits d'origine étrangère. C'est un vrai défi. Pour éviter cela, il est nécessaire de travailler main dans la main avec la production, pour qu'il y ait une production bio suffisante au regard de la demande des consommateurs.

## Diriger le consommateur vers du bio local ou du bio wallon ?

Nous ne pouvons pas explicitement faire la promotion des produits « wallons » (contraire aux règles européennes), mais nous mettrons tout en œuvre pour pousser le consommateur vers celui-ci. Il y a un gros travail à réaliser pour rendre le consommateur « acteur » de notre Plan bio 2030 en le dirigeant vers nos produits bio locaux. C'est primordial.

## Comment mesurer l'efficacité des actions qui seront menées ?

Des outils sont prévus dans le plan. Il y a des indicateurs de plusieurs types : de réalisation (pour assurer la mise en œuvre des actions) et de résultats (qui mesureront l'évolution de la place des produits wallons dans le retail par exemple).

Nous essayerons de distinguer dans ces indicateurs l'évolution de la consommation de bio local, en la distinguant du bio « tout court ».

## Si vous deviez donner 2 qualificatifs au nouveau plan bio, quels seraient-ils ?

Ambitieux : car les moyens mis en œuvre sont importants et les objectifs sont ambitieux, tout comme le mode de pilotage du Plan.

Enthousiasmant : c'est passionnant d'avoir un tel objectif devant soi, et de tout mettre en œuvre pour y arriver, en utilisant les méthodes les plus performantes. Solidaire : l'APAQ-w veut participer à un plan qui soit solidaire avec les producteurs bio, avec leurs intérêts, leurs objectifs de rentabilité et leur nécessité de rendre leur activité rémunératrice.

## 1 vœux/souhait concernant le bio pour les 5 prochaines années ?

Que le consommateur de produit bio soit majoritairement convaincu de la nécessité de consommer du bio LOCAL !

# Nouveau plan stratégique bio :

## une construction réfléchie pour des objectifs ambitieux

### Biowallonie : l'accompagnement des acteurs et des filières

Tout d'abord, pouvez-vous nous décrire Biowallonie, et votre rôle jusqu'à aujourd'hui ?

L'asbl a été créée en novembre 2013 pour répondre aux multiples objectifs d'encadrement des professionnels du secteur bio. Biowallonie trouve son fondement dans le plan stratégique bio 2013/2020. Il s'agit d'une structure unique qui regroupe en son sein l'ensemble des services nécessaires à l'accompagnement de projets bio, de la fourche à la fourchette. Biowallonie permet d'optimiser les anciens services d'encadrement du secteur de l'agriculture biologique qui étaient, avant la réforme du secteur agricole bio, répartis dans différentes organisations. Certains membres de l'équipe travaillant déjà à l'époque dans certains de ces organismes, nous regroupons des compétences et une expertise du secteur bio de plus de dix ans. Biowallonie est depuis 2019 structurée en différents pôles répondant aux divers besoins du secteur bio :

- **Soutien à la conversion et helpdesk** – Nous avons mis en place un guichet pluridisciplinaire bio pour répondre à toutes les questions des agriculteurs qui réfléchissent à l'agriculture biologique (réglementation, aides, débouchés, formations, encadrement technique). Pour la conversion, nous organisons régulièrement des séances d'information sur la conversion vers le bio, chez nous à Namur ou directement sur le terrain. Ces séances sont l'occasion de rencontrer l'équipe de Biowallonie et sont compatibles avec la Phytoliceance !

- **Conseil technique** – Il est primordial, avant d'entamer la conversion d'une ferme vers l'agriculture biologique, de s'assurer de la viabilité et de la pérennité de la démarche. C'est pourquoi nos conseillers techniques se rendent, à la demande, dans les fermes qui s'apprêtent à passer le cap, et ce de manière neutre, gratuite et à titre consultatif uniquement. Ils y vérifient que les conditions d'accès au bio sont respectées, que l'exploitation peut survivre à la période de conversion et émettent des recommandations spécifiques pour chaque spéculation et situation, suivi qui peut continuer bien après le premier bilan.

- **Accompagnement personnalisé** – Autant la transformation à la ferme et artisanale que l'agro-industrie et la distribution, jusqu'à la cantine et l'HoReCa, nous accompagnons tout projet en lien avec le secteur bio. Cela englobe la vulgarisation de la réglementation, la formation, une information sur les besoins du secteur et le réseautage avec d'autres acteurs en amont et en aval. Biowallonie est le premier contact pour guider les acteurs bio souhaitant travailler en coopération.

- **Débouchés** – Biowallonie travaille au développement équilibré de la filière bio entre l'offre et la demande. Le réseautage, la com-

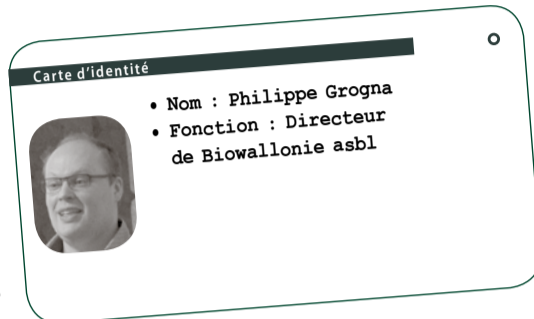
préhension des réalités de chacune des parties prenantes investies et la construction d'un dialogue commun est notre objectif

premier. Nous emmenons également régulièrement des délégations wallonnes aux événements internationaux comme Biofach, Terr'Eau Bio ou Tech&Bio. Notre journée annuelle de réseautage rassemble toujours plus de participants de tout horizon. Biowallonie organise également des rencontres entre cantines et fournisseurs bio et locaux afin de faire se rencontrer le secteur de la restauration collective et le secteur de la production et transformation bio wallon. Le pôle développement de filière travaille tout au long de l'année pour identifier les maillons manquants dans les filières bio wallonnes et stimuler leur création pour répondre à la demande.

- **Base de données** – Biowallonie tient à jour la base de données BtoB la plus complète du secteur et vous offre la possibilité de trouver des acteurs du bio autour de chez vous, de la production à la vente, que ce soit pour acheter ou pour collaborer.

- **Information** – Chaque année, Biowallonie présente les chiffres du bio lors de la conférence de presse de la Semaine bio. Par ailleurs, nous réalisons des études statistiques par secteur d'activité qui permettent une meilleure compréhension des filières concernées et de leurs besoins. Nous éditons également l'itinéraire BIO, qui rassemble des experts du secteur bio mais pas seulement, et vous propose tous les deux mois un dossier thématique décliné en profondeur et plusieurs rubriques plus riches les unes que les autres, dont certaines en collaboration avec des partenaires du secteur bio tels que le CRA-W. Le magazine est distribué gratuitement à tous les opérateurs du secteur bio et disponible en ligne. Nous avons une tonne d'outils pratiques mis à disposition gratuitement sur notre site, dont les livrets de vulgarisation de la réglementation, qui sont régulièrement mis à jour.

- **Formation professionnelle** – Vingt membres de l'équipe de Biowallonie sont formateurs et dispensent régulièrement des cours à des étudiants, des professionnels du secteur agricole et agro-alimentaire et même des formateurs. Que ce soit directement au champ ou lors d'une démonstration, ou encore dans une cantine ou dans le contexte d'un cursus scolaire, le panel de formations que nous proposons évolue chaque année.



• Nom : Philippe Grogna  
• Fonction : Directeur de Biowallonie asbl

Dans quelle mesure Biowallonie a été impliquée dans la rédaction du nouveau Plan Bio 2030 ?

Le nouveau plan bio est le fruit d'un travail concerté de plus d'un an. Cette période a été particulièrement difficile pour Biowallonie.

L'incertitude quant à la poursuite de nos activités n'a pas été simple à gérer ni à vivre, surtout sur fond de crise sanitaire. Nous sommes donc soulagés et contents de l'adoption de ce plan tel qu'il a été présenté. L'équipe est toujours bel et bien présente et motivée, et a hâte de mettre ce dernier en œuvre.

Quelles sont les nouveautés de ce Plan Bio 2030 en termes d'encadrement ?

L'encadrement technique des producteurs bio et en conversion sera progressivement renforcé durant 3 ans. Cet encadrement tiendra également davantage compte de la rentabilité des fermes. Au niveau des centres pilotes, il est prévu qu'une partie des essais soient dédiés au secteur bio. Ces centres sont très spécialisés dans leur filière et pourront dès lors produire un haut niveau de compétences en bio dès lors que ceux-ci auront également l'expérience du bio. L'évaluation du plan précédant avait mis en évidence trop peu d'accompagnement des acteurs de la transformation. Ces acteurs sont indispensables à la valorisation des productions bio. Le nouveau plan, prévoit ainsi de proposer plus d'accompagnement pour eux. Important de booster l'offre en lien avec la demande.

Est-ce que l'encadrement sera priorisé au regard de ce point d'attention ?

En Wallonie, depuis de nombreuses années, c'est globalement la demande qui porte l'offre. Nous tâchons de suivre autant que possible l'évolution des différentes filières. Il est en effet important pour la production d'être en phase avec la demande. C'est ce qui permet à chacun de pouvoir vivre de son travail. Nous continuons donc à faire le lien entre la production et les autres acteurs, à identifier les maillons manquants dans la filière, etc.

Par ailleurs, le secteur bio est encore jeune et doit absolument poursuivre sa structuration, c'est un travail de longue haleine que nous accompagnerons encore durant les prochaines années.

Quel sera les premières actions à réaliser pour vous ?

Durant les prochaines semaines et prochains mois, nous devrons traduire les actions du plan concrètement sur le terrain de manière à ce que le plan soit opérationnel dès que possible. En parallèle nous devons implémenter la nouvelle réglementation qui sera d'application dès le 1er janvier 2022.

1 vœux/souhait concernant le bio pour les 5 prochaines années ?

Nous souhaitons pour l'avenir le développement harmonieux du secteur bio. Un développement où chaque acteur trouve sa place, s'y épanouisse et qui réponde aux enjeux de sociétés actuels.

### CRA-W : acteur de la recherche



• Nom : René Poismans  
• Fonction : Directeur général, CRA-W  
• 1 mot pour définir le Plan Bio 2030 : **Ambitieux**

Avant toute chose, pouvez-vous me décrire la CtrAb ?

La Cellule transversale de Recherches en Agriculture biologique (CtrAb) a été créée en 2013 suite à l'élaboration du Plan Stratégique de Développement de l'Agriculture Biologique 2020 par le gouvernement Wallon. Actuellement composée d'une équipe de 4 personnes, la CtrAb assure la coordination des activités de recherche notamment via l'élaboration d'un Plan global de Recherche en AB. Les trois grands axes de travail de la CtrAb sont :

- 1) le développement et l'exécution d'un plan de recherche de l'AB au CRA-W ;
- 2) l'intégration de la recherche bio wallonne dans l'espace belge et européen avec la création de partenariats ;
- 3) la participation à la communication et valorisation des résultats de recherche. Elle a pour ambition de faciliter le transfert de connaissances et d'innovations de l'AB vers cette filière mais aussi d'en faire bénéficier d'autres formes d'agriculture.

Quelle place a le bio dans les recherches menées au CRA-w actuellement ?

Le bio est en progression à l'échelle du CRA-W. Actuellement, sur la centaine de projets en cours, 20 pourcents sont spécifiquement bio et 20 autres pourcents ont soit une modalité bio soit un intérêt évident pour l'AB. Outre ces 40 %, d'autres projets peuvent avoir un intérêt plus indirect pour le secteur de l'AB. La progression se reflète également au niveau des surfaces converties au niveau du domaine du CRA-W. En effet, aujourd'hui près d'un quart des terrains en propriété, soit plus de 50 hectares, sont certifiés (dix fois plus qu'il y a 10 ans !).

De quelle manière était impliqué le CRA-w dans le précédent PSDAB ?

Le CRA-W est intervenu à trois niveaux. Premièrement comme acteur de la recherche via une enveloppe spécialement dédiée aux recherches en AB (au niveau national et international). Deuxièmement, comme vecteur du transfert des résultats de la recherche via la CtrAb et l'engagement d'une chargée de communication dédiée à la valorisation des recherches menées en AB. Troisièmement, comme chargé de mission (via la CtrAb) dans diverses actions et projets du PSDAB 2020.

Quelles nouveautés en matière de recherche dans le nouveau plan ?

Le secteur a souhaité plus de transparence et une coordination plus efficace des actions de recherche menées en Wallonie. Le rôle de coordination des initiatives wallonnes en matière de recherche reviendra dorénavant au SPW, via la création d'un Comité Régional de la Recherche (qui se veut inclure des acteurs de la recherche, comme les universités et les centres de recherches, mais aussi des acteurs du secteur, comme le Collège des Producteurs et des structures d'encadrement). Divers degrés de temporalité ont également été précisés dans les interventions : actions à court terme (résolution de problèmes urgents), actions à moyen terme (création d'appels à projets spécifiques à l'AB avec des priorités définies en concertation avec le secteur) et actions à long terme (étude de systèmes de cultures et d'élevage, essais variétaux annuels, etc).

Est-ce que le CRA-w a toujours le même rôle dans le nouveau plan ?

Le CRA-W aura un rôle sensiblement différent. Il restera un acteur majeur au sein de la recherche, notamment par la réalisation de missions de recherche à long terme (essais systèmes, essais variétaux annuels, etc.) avec une enveloppe dédiée. Cependant, la volonté du secteur étant que le CRA-W soit un



# bio wallonne

acteur au même titre que les autres institutions de recherche, ceux-ci seront incités à s'investir davantage dans l'AB. La CtrAb et la majorité de ses missions resteront néanmoins au sein du CRA-W.

### Quelles réponses donnez-vous aux critiques du précédent plan sur le volet la recherche ?

Les critiques du précédent plan étaient en partie justifiées. En effet, il y a eu un manque de communication entre la recherche et les acteurs de terrain, même si cette lacune n'incombe pas entièrement à la recherche. Notons tout de même une nette évolution depuis la mise en place du plan et aujourd'hui : les contacts avec le secteur sont améliorés, notamment via la mise en place d'une équipe de coordination de la CtrAb. D'énormes efforts ont été consentis en termes de communication et de valorisation de résultats ; et continueront à l'être car tout n'est pas encore parfait ! Les agriculteurs ont parfois l'impression que la recherche est déconnectée des besoins de terrain.

**D'énormes efforts ont été consentis en termes de communication et de valorisation des résultats.**

### Comment répondez-vous à cette critique ? En quoi le prochain plan pourra répondre à cette critique ?

Cette critique est surtout à relier au manque de communication cité précédemment. Des efforts importants ont été fournis pour atténuer cette impression et continueront à l'être. Mais cette critique émane également d'une compréhension généralement incomplète de ce qu'est la recherche (recherche fondamentale ou recherche appliquée voire très appliquée) et de ses contraintes (temporalité différente de ce qui se fait en ferme). Certaines demandes nécessitent des projets complexes, longs à mettre en place et dont les résultats ne sont disponibles qu'après plusieurs années.

### De quelle manière les agriculteurs pourront-ils faire remonter leurs besoins en matière de recherche ? Comment assurer une meilleure « traduction » et une « utilisation » sur le terrain des résultats de recherche ? Le nouveau plan prend-il cet aspect en compte ?

Les besoins des producteurs remontaient déjà lors du précédent plan, notamment via la CtrAb et le Collège des Producteurs. Les producteurs pourront continuer à faire remonter leurs besoins via ces canaux. De plus, le nouveau plan comprendra une partie monitoring et planification qui se basera sur les besoins du secteur pour, par exemple, définir les thématiques des appels à projets de recherche et développement ou les actions de recherche à très court terme. Il faut toutefois garder en tête deux contraintes : la durée de certaines recherches et les moyens alloués à la recherche pour les missions qui lui sont attribuées. Cela implique qu'il faut pouvoir accepter qu'il n'est pas possible de répondre à toutes les interrogations de terrain et qu'il faut pouvoir identifier un certain nombre de priorités pour cadrer les actions (tout en gardant une certaine liberté pour développer des actions innovantes hors cadre), centraliser les efforts (et non les éparpiller) et permettre un bon transfert des résultats.


Le transfert des résultats de recherche, et leur meilleure traduction pour une meilleure utilisation sur le terrain, passera par une collaboration plus étroite entre les chercheurs et les structures d'encadrement, dont Biowallonie. Plus de ponts (dans un sens comme dans l'autre) doivent être créés afin que ces derniers puissent valoriser correctement les résultats de la recherche et qu'ils soient disponibles pour les bénéficiaires. Diverses actions ont déjà été mises en place ou le seront dans le futur plan afin de répondre à ce questionnement.

### Un vœux/souhait concernant le bio pour les 5 prochaines années ?

Notre souhait est que le secteur s'accorde sur les thématiques de recherches prioritaires à développer dans les 5 à 10 années à venir. Cela permettra d'une part de répartir les tâches et les rôles entre les acteurs de la recherche et de l'encadrement et, d'autre part, d'organiser et de planifier la recherche au sein du CRA-W. Cela devrait permettre au CRA-W d'être proactif pour mieux répondre aux attentes du secteur et non simplement réactif. Cela facilitera également la communication sur les résultats de la recherche.

## La DQBEA : l'acteur de l'ombre

**Carte d'identité**



- Nom : Damien Winandy
- Fonction : Directeur de la Direction de la Qualité et du Bien-être animal (SPWARNE)
- 1 mot pour définir le Plan bio 2030 : **Ambitieux**

### Pouvez-vous, en quelques mots, décrire votre service ?

La Direction de la Qualité et du Bien-être animal (DQBEA) est compétente pour la gestion des systèmes de qualité applicables dans les divers domaines de l'agriculture, qu'ils soient d'application obligatoire (certification des semences et des plants mis sur le marché, qualité des animaux reproducteurs et de leurs produits germinaux, classement des carcasses bovines et porcines) ou facultatifs (produits biologiques, appellations d'origine et indications géographiques contrôlées). Elle contribue également au bien-être des animaux en proposant l'amélioration du cadre réglementaire et en octroyant les agréments aux opérateurs détenteurs des animaux. La Direction compte 45 agents dont une moitié est hébergée en service central à Namur et une autre moitié est répartie sur l'ensemble du territoire wallon.

**Ma plus grosse crainte est liée au renfort du personnel au sein du SPWARNE.**

### Quel a été votre rôle dans la construction du Plan bio 2030 ?

La DQBEA a été désignée chef de projet pour élaborer le plan stratégique et le proposer au Ministre wallon de l'Agriculture. Nous avons donc organisé la concertation qui a duré plusieurs mois, et débouchant sur un projet de plan qui a été déposé en décembre 2020 chez le Ministre Borsus. La qualité du travail de Gilles Bertrand, agent en charge de ce travail de construction du plan, a été saluée par tous comme étant un élément moteur de la réussite de ce projet.

### Quels types d'action seront sous la charge de votre service ?

La DQBEA sera en charge du pilotage du plan tout au long de sa mise en œuvre. La gouvernance a été nettement améliorée et clarifiée par rapport au plan précédent, et nous devons veiller à ce que chacun joue son rôle grâce aux moyens financiers qui lui sont attribués par le plan. Le bon déroulement du plan, son suivi et son rapportage vers le Comité Stratégique de l'Agriculture (Costagri) sont également de notre responsabilité.

Aux côtés de nos collègues de la Direction de la Recherche et du Développement, qui suivront de plus près les volets recherche et encadrement, nous prendrons aussi à notre charge le suivi de certains projets opérationnels. Et bien entendu la DQBEA reste le service référent pour tout ce qui touche à la réglementation et à son application uniforme et transparente par le biais des organismes certificateurs agréés.

**La DQBEA reste le service référent pour tout ce qui touche à la réglementation.**

### La Cour des comptes avait pointé le manque de coordination du précédent plan stratégique bio, mission à charge du SPW. Qu'en sera-t-il pour le nouveau plan ? Comment cette coordination se fera-t-elle ?

Très clairement, cette critique de la Cour des Comptes, qui est justifiée, a conduit à élaborer un système complet de gouvernance qui responsabilisera chacun des acteurs tout en veillant à maintenir une concertation rapprochée avec le secteur bio.

**Une action concerne la mise en place d'un système d'information intégré sur le bio, dont le SPW sera responsable de la mise en œuvre. Cette action mobilisera plus 1.200.000€ en 5 ans. Au vu du budget qui y est consacré, cette action est importante. Pourquoi ? Qu'est-ce que c'est ?**

On s'est rendu compte que le suivi du développement du secteur bio génère beaucoup de données, mais que ces informations sont trop peu valorisées. Une première source importante de données est tout ce qui émane du contrôle des opérateurs par les organismes de contrôle. Notre service utilise ces informations pour répercuter des données statistiques globales à la Commission européenne, et nous générons des statistiques pour le suivi des principaux indicateurs de progression du plan, mais sans plus. Or une bonne exploitation de cette source d'information permettrait de disposer d'outils beaucoup plus fins pour le suivi du secteur, son développement territorial, les maillons manquants dans certaines filières, etc. D'autres sources sont les données de consommation des produits bio, les aides accordées, des données techniques représentatives de la production bio, les chiffres d'affaires bio des entreprises, etc. Bref, le but est de rassembler en une même base de données l'ensemble des sources d'information qui semblent utiles. A partir de là, l'exploitation des données peut aider chacun à prendre les bonnes décisions : orienter les actions du plan bio, soutenir la décision politique, développer l'encadrement ciblé sur les filières en déficit, ...

### Une nouveauté du plan : les actions dans le domaine de la formation. En quoi consistent-elles ? pourquoi avoir inclus ces actions dans ce domaine ? Qui sera en charge de ces actions ?

Développer et élargir l'offre en formation spécifique au mode de production bio était déjà un objectif du plan 2013/2020, mais force est de constater que beaucoup de chemin reste à faire. Le but ici est d'inciter les organismes responsables des formations à inscrire dans leur cursus des modules spécifiques à la production bio. On vise non seulement les formations scolaires, de tout niveau, mais aussi les formations post-scolaires. Et dans tous les domaines de l'agriculture et de la chaîne alimentaire : il faut insuffler partout à ceux qui se forment pour leur métier l'envie de faire les choses selon l'éthique et le cahier des charges bio.

### Avez-vous des craintes pour la mise en œuvre de ce nouveau plan ? Lesquelles ?

Ma plus grosse crainte est liée au renfort du personnel au sein même du SPWARNE. La tendance depuis des années est à la diminution des effectifs et à l'externalisation : remettre une mission au sein du SPW va un peu à contre-courant. Sinon je fais confiance aux acteurs.

### Un vœux/souhait concernant le bio pour les 5 prochaines années ?

Au-delà du plan lui-même, ma crainte est qu'un développement non maîtrisé des filières ne reproduise en bio les difficultés connues en conventionnel dans le manque de juste retour vers les agriculteurs. Et donc mon espoir est que les acteurs de l'aval de la filière, et singulièrement la grande distribution, développent un nouveau mode de collaboration avec les producteurs, en mettant la priorité sur les produits locaux de qualité même s'ils sont plus chers que des produits venant de contrées plus éloignées qui développeraient un bio sur une logique de marché, opportuniste, sans réel respect du sol, de l'animal et de l'humain.

# Nouveau plan stratégique bio :

## une construction réfléchie pour des objectifs ambitieux

### Et la FWA dans tout ça ?



**Pourquoi avez-vous choisi ce mot pour définir ce Plan bio 2030 ?**

J'ai choisi ce mot car il est tout d'abord le résultat d'un long travail de nos services et des différentes parties prenantes du secteur bio, et ensuite parce qu'il est primordial que ce plan donne des résultats ! Des bonnes intentions sur un papier ne suffisent pas. Il est essentiel que celles-ci se traduisent en actions efficaces et contribuent à l'atteinte des objectifs en apportant des résultats concrets. Il est évident que, pour la FWA, ces résultats doivent comprendre un revenu décent pour nos agriculteurs, une valorisation adéquate de leur travail, tenant compte des efforts réalisés pour produire selon le cahier des charges bio, et le tout sans dénaturer les valeurs du bio.

**Concrètement, comment était impliquée la FWA dans la construction du plan Bio 2030 ?**

Pour plus d'efficacité et de précision dans nos contributions, nous avons travaillé en deux équipes. Une première s'est concentrée précisément sur les aides financières au secteur bio dont la majorité émerge au budget de la PAC toujours en discussion.

Une deuxième était dédiée aux autres actions du plan que sont la formation, la recherche, la promotion, l'encadrement et le monitoring. Après avoir consulté notre commission Bio sur l'évaluation du Plan bio précédent, les retours des agriculteurs ont été centralisés et ont guidé les revendications de la FWA dans les premières négociations du nouveau plan. Ensuite, quand la construction du plan était avancée, l'avis de la FWA s'est précisé, sur base des avis de la commission bio, appuyés par le Comité Directeur Syndical de la FWA, et a été formalisé pour envoi aux autorités.

**Il est primordial que ce plan donne des résultats !**

De manière générale, le travail d'élaboration de ce nouveau Plan par les différents acteurs fut intense. Malgré la charge de travail supplémentaire que cela a représenté, l'administration a joué un rôle majeur dans la rédaction concertée et sereine de ce plan.

**Avant l'adoption du plan, la FWA s'est mobilisée pour le maintien de la structure d'encadrement Biowallonie. Etes-vous satisfaits du résultat ?**

En effet, nous avons, à de multiples reprises, interpellé les autorités concernant l'importance de l'encadrement technique auprès des agriculteurs. Nous sommes persuadés que l'encadrement technique de qualité réalisé par Biowallonie est sans conteste le socle sur lequel a pu se reposer cette évolution du nombre d'agriculteurs bio wallons.



**Tout d'abord, pourquoi avez-vous choisi ce mot pour définir ce plan ?**

Ces dix dernières années, le secteur bio a considérablement évolué. Avec ce nouveau plan, nous devons passer à la vitesse supérieure si nous voulons atteindre les objectifs ambitieux prévus dans la Déclaration de politique régionale. L'agriculture bio passe une étape importante de son évolution. Soit nous évoluons, marche après marche, vers l'ascension du bio wallon de manière équilibrée, volontaire et mesurée, soit nous ratons une marche, et nous risquons la dégringolade. Plus précisément, ce sera le revenu de nos exploitations agricoles qui dégringolera.

**Quel point d'attention avez-vous pour que cette évolution du bio se passe conformément aux objectifs du plan ?**

Cette évolution ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Aujourd'hui déjà, certaines filières ne sont pas suffisamment structurées pour que nos productions wallonnes bio soient valorisées à leur juste valeur. On peut évidemment citer la viande bovine bio, dont 25% seulement est commercialisé en bio faute d'acheteurs, ou encore les pommes de terre bio dont les agriculteurs se sont à nouveau retrouvés avec un surplus de production cette année, ou les céréales que les négociants peinent à valoriser à un prix rémunérateur.

**La notion de filière est donc primordiale dans votre position ?**

Elle est essentielle. Nous ne sommes plus en période « d'après-guerre », où on demandait uniquement aux producteurs de produire, sans qu'ils n'aient à se soucier de leur revenu car il était toujours au rendez-vous. Aujourd'hui, sans la mise en place de filières cohérentes de valorisation de nos productions, on ne peut plus pousser les agriculteurs à se convertir. L'offre et la demande doivent

rester en équilibre au risque de pénaliser tous les agriculteurs bio.

**De quelle manière la FWA soutient ce plan stratégique ?**

Après un énorme travail réalisé en interne de la FWA grâce à sa commission Bio, ce plan est le fruit d'un consensus entre toutes les parties prenantes du secteur bio wallon. Dans son ensemble, nous sommes satisfaits de ce consensus, même si nous restons très vigilants dans sa mise en œuvre, pour que les demandes de nos membres soient respectées dans l'opérationnalisation du plan.

**Le plan ne donne aucune priorité à un modèle de production, de transformation et/ou de distribution particulier. Quelles devraient être les priorités de modèles selon vous ?**

L'important développement attendu du secteur biologique nécessite d'inclure la diversité des modèles, pour autant qu'ils respectent strictement le cahier des charges et les principes de la production biologique (production/transformation artisanale et industrielle, distribution en circuit court et en circuit long, etc.).

Toutefois, il est vrai que nous souhaitons que l'ensemble des actions du plan apportent une attention particulière au secteur de la transformation bio wallonne, fortement déficitaire jusqu'à aujourd'hui. Le nom du précédent plan bio (Plan Stratégique pour le développement de l'agriculture biologique) ciblait explicitement son public : les agriculteurs. Aujourd'hui, si on veut protéger le revenu de nos exploitations bio familiales wallonnes, il est indispensable de s'attaquer à la transformation. Trop d'entreprises de transformation bio importent encore aujourd'hui des produits étrangers alors que nous les produisons sur notre territoire. On doit inverser la tendance.

Aussi, les actions du précédent plan étaient davantage ciblées sur la distribution en circuits courts, que nous soutenons totalement, et qui s'est fortement développée ces dernières années. Mais n'oublions pas que plus de 50% des dépenses en produits bio sont réalisées en supermarché. Il est donc temps de travailler sur ces canaux de distribution si on veut avoir suffisamment de débouchés pour nos productions wallonnes.

**Un vœux/souhait concernant le bio pour les 5 prochaines années ?**

En tant que présidente de la FWA qui représente tous les modes de production, il est évident que je souhaite que cette évolution du bio se fasse dans le strict respect des choix de chacun, et sans dénaturer le travail des pionniers du bio : garantir au consommateur un respect strict de ce cahier des charges bio, tant en matière de réglementation que d'éthique, tout en assurant un revenu décent pour nos producteurs.

### La transformation : un enjeu capital

**Concernant le secteur de la transformation, les critiques émanant du secteur bio wallon et de la Cour des Comptes à propos de l'absence d'actions ont été entendues. En effet, le nouveau plan bio se fixe l'objectif ambitieux d'atteindre 1490 entreprises certifiées bio d'ici 2030. Cet objectif est traduit en actions disséminées dans l'ensemble du plan. Toutefois, ces actions doivent constituer bien plus que de bonnes intentions couchées sur le papier. Il faut concrétiser tout ça. Il en va de la survie de plusieurs filières bio wallonnes !**

En 10 ans, la production bio wallonne a presque doublé ! Autant d'agriculteurs qui se sont formés à de nouvelles pratiques et ont pris des risques énormes pour rediriger leur modèle de production vers le bio. Le secteur de la production agricole a évolué à la vitesse de l'éclair. Le secteur de la production agricole a évolué à la vitesse de l'éclair. Mais quid du secteur de la transformation ? Les négociants s'arrachent-ils nos céréales bio, les grandes surfaces nos patates bio ? Les bouchers notre viande bovine bio ? La réponse est non. Concernant les céréales, c'est plutôt le contraire. Les négociants s'inquiètent de cette explosion de conversion, faute de débouchés ! Alors on est d'accord, la problématique est complexe et

multifactorielle. Toutefois, une interrogation subsiste : avons-nous suffisamment d'entreprises de transformation bio en Wallonie ? Ou plutôt : avons-nous suffisamment d'entreprises bio qui utilisent nos matières premières wallonnes ? La réponse est NON !

Concernant les céréales panifiables, nous subissons de plein fouet la concurrence avec les céréales produites ailleurs en Europe (ou dans le monde). Alors que le transformateur reste libre du choix des matières premières qu'il utilise. Et loin de nous l'idée de pointer uniquement les transformateurs catégorisés « d'industriels » ou

**Dans cette problématique, ne négligeons pas le rôle du consommateur.**

plutôt, écoulant de gros volumes. Les petites filières artisanales de transformation que nous rencontrons tiennent parfois le même discours ! Alors quel est l'intérêt de revaloriser notre travail d'agriculteur, en produisant des céréales à destination de l'alimentation humaine (plus complexes à cultiver), si même les entreprises de transformation artisanales n'en veulent qu'à un prix dérisoire ? Que ce soit pour fabriquer des pâtes locales ou que ce soit pour une grande enseigne, le prix de revient reste le prix de revient ! Pour les céréales « fourragères », nos entreprises de transformation en Wallonie doivent respecter une régionalité qui n'est pas interprétée de la même manière chez nous que chez nos voisins Hollandais, Flamands ou Allemands pour ne citer que les 3 plus proches. Résultat les acheteurs doivent appliquer des prix « européens » pour rester concurrentiel. Le règlement lui, n'impose pas la régionalité aux aviculteurs (secteur des poules pondeuses plus spécifiquement), en tout cas ne la contrôle pas.

Dans cette problématique, ne négligeons pas non plus le rôle du consommateur. En tout cas, c'est le res-

ponsable que pointe le transformateur : le consommateur veut du « bio au meilleur prix », ce qui expliquerait les choix de matières premières à bas prix tout au long du processus de transformation du produit. Certaines grandes enseignes l'ont très bien compris et étendent fièrement leur politique de bio low cost. Mais à quel prix pour nos producteurs ?

Notre région étant si petite, nous pourrions évidemment écouler nos productions en France. Mais que disent les consommateurs français ? On ne veut QUE du franco-français, des produits transformés avec nos matières premières ! Alors non, nous ne pouvons écouler aucun de nos surplus de production en France. Mais quand est-ce que le consommateur wallon fera la même chose ? Combien de consommateurs ont déjà demandé à leur boulanger si la farine bio qu'il utilise vient de Belgique, sans quoi il ne prendrait pas son pain bio ? Quand est-ce qu'ils mettront (enfin) la pression aux transformateurs ?

La production bio augmente, le secteur agricole remplit largement son contrat, quoi qu'en disent ses détracteurs. Mais si nos productions ne trouvent pas de débouchés, quel sera l'avenir de l'agriculture bio wallonne ? Espérons que les bonnes intentions de ce plan stratégique bio pourront se traduire en actes, et surtout, en résultats ! Il en va de la survie de notre agriculture bio wallonne.